

ADRESSES DE DEPOT DES DECLARATIONS DAS2

ADRESSES DE DEPOT	DEPARTEMENTS CONCERNES
Direction Générale des Impôts Service des Tiers Déclarants BP 50 000 49 919 ANGERS CEDEX 9	22,29,35,56,18,28,36,37,41,45 77,93,94,78,91,95,921,922 11,30,34,48,66,19,23,87,44,49,53,72,85
Direction Générale des Impôts Service des Tiers Déclarants BP 50 000 63 968 CLERMONT-FERRAND CEDEX 9	24,33,40,47,64,03,15,43,63 01,07,21,26,42,58,71,74,89 131,132,2A,2B,04,05,06,83,84 754,755,756,757,758,16,17,79,86
Direction Générale des Impôts Service des Tiers Déclarants BP 3 59 891 LILLE CEDEX 9	57,67,68,971,972,973,974 14,50,61,08,10,51,52,54,55,88 25,39,70,90,02,27,60,76,80 09,12,31,32,46,65,81,82,38,69,73,62,591,592

PRINCIPALES CONTRAINTES DE FORME A RESPECTER LORS DU REPLISSAGE DES DECLARATIONS DAS2

CONSIGNES	Pratiques proscrites justifiant un renvoi
Millésime Respect du millésime correspondant à celui de l'année de versement des honoraires indiqué dans l'intitulé de l'imprimé ; les déclarations déposées en 2007 devront utiliser le millésime en vigueur.	<ul style="list-style-type: none"> - dépôt effectué sur un millésime antérieur. - photocopies de millésimes antérieurs. - rature du millésime antérieur et indication du millésime en vigueur. - utilisation de feuillets de millésimes différents au sein d'une même déclaration.
Format Respect strict du format de l'imprimé élaboré par l'Administration fiscale en utilisant : <ul style="list-style-type: none"> - la déclaration pré-imprimé reçue ; - les imprimés téléchargeables sur le site www.impots.gouv.fr - un imprimé édité à partir de procédés informatiques (imprimante laser) dont l'utilisation est subordonnée à l'obtention auprès de l'administration d'un agrément accordé aux déclarants et aux concepteurs de logiciels d'édition en vue de l'adaptation des documents à la lecture optique.(BOI 13-K-7-06 du 18 aout 2006) 	Modification de tout ou partie du document : <ul style="list-style-type: none"> - réduction des cadres tiers déclarants et/ou bénéficiaires, - décalage des colonnes et/ou agrandissement des zones à remplir, - présentation sur un format « paysage », Imprimés non conformes : <ul style="list-style-type: none"> - mélange de formats différents ; - déclarations sur formats listings ou EXCEL ; - dépôt de la déclaration en double exemplaires ; - dépôt d'intercalaires seuls ;
Contraintes de remplissage des zones : <ul style="list-style-type: none"> - exhaustivité des renseignements demandés, <ul style="list-style-type: none"> • Déclarant : nom, raison sociale, adresse complète, N° SIRET ; • bénéficiaire : nom, raison sociale, adresse complète et montant versé ; - respect des zones prévues : <ul style="list-style-type: none"> • nom de la voie dans la zone « voie », • numéro de la voie dans la zone « N° », • au besoin « complément d'adresse » ; • lisibilité des données. 	<ul style="list-style-type: none"> - apposition de tampons - données incomplètes sur les zones obligatoires ; nom, raison sociale, adresse complète, montant versé), - mélange au sein d'une même déclaration de remplissage manuscrit et laser ; - annulations / neutralisation de parties de documents : parties rayées, mentions en filigrane...

